

Constitution du dossier d'aménagement aux baccalauréats généraux et technologiques

ELEVES EN 1^{ère} générale ou technologique

Décret n° 2005-1617 du 21/12/2005
Cirulaire n° 2015-127 du 3 août 2015

Contrôle continu et épreuves anticipées année scolaire 2019-2020

Elève ayant obtenu des aménagements au DNB :

- Formulaire transitoire BCG-BTN complété par élève et famille et par l'équipe pédagogique (sans nouvel avis médecin désigné CDAPH- feuille 7)
- Notification SIEC des aménagements obtenus au DNB

Le dossier est à adresser directement au **SIEC ACADEMIES CRETEIL PARIS VERSAILLES, 7 rue Ernest Renan 94749 ARCUEIL CEDEX** par l'établissement.

Elève faisant une première demande :

- Formulaire transitoire BCG-BTN complété par élève / famille et par l'équipe pédagogique
- Constitution du dossier médical ou du dossier troubles des apprentissages mis en annexes en dehors des documents 1 et 2 (remplacés par formulaire ci-dessus)

Le dossier complet devra être envoyé **dès que possible** à l'adresse ci-dessous :

**DSDEN 91
Dr COLLONGUES - Service médical en faveur des élèves /
Aménagements des examens
Boulevard de France
91012 EVRY Cedex**